

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ N° 08/2022

CHARENTE-MARITIME
Arrondissement
de Saintes

L'an deux mille vingt-deux, le seize mars à 18h, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session à l'annexe du Conseil Départemental à Saintes, sous la présidence de Pierre TUAL, Président du Pays de Saintonge Romane.

Date de convocation : le 10 mars 2022

Nombre de membres :

en exercice : 79
présents : 51
votants : 59
pouvoirs : 8

Étaient présents mesdames et messieurs :

Jean-Pierre MAUREL, Gérard GANDAUBER, Gérard PERRIN, Jean-Luc GRAVELLE, Annick FIAUD, Christian GARRAUD, Florence CAILLAUD, Joseph DE MINAC (Mandataire de Philippe DELHOUME – Pessines), Aurore DESCHAMPS, Alain MARGAT, Béatrice AUDEBERT, Laurent GOUINAUD, Laurent MICHAUD, Christian HILLAIRET, Francis GRELLIER (Mandataire de Jean-Luc MARCHAIS – Bussac-sur-Charente), Ludovic NORIGEON, Jean-Pierre MORDANT, Véronique LAPRÉE (Mandataire de Catherine HERAULT – Thézac), Philippe ROUET, Mireille POLLET, Lionel DURAND, Pierre TUAL (Mandataire de Corinne PEQUIGNOT – Saint-Sever-de-Saintonge), Jean-François BON, Sylvain BARREAUD, Martine MIRANDE, Marie-Line CHAUVET, Philippe SOULISSE (Mandataire de Stéphanie VALERI – Jazennes), Eric LE GALL, Nicole MAURIN, Amanda LESPINASSE (Mandataire de Pascal GILLARD - Ecoyeux), Jean-Claude GRENON, Alain SÉRIS, Pascal LYS, Jean-Michel GALLET, Christian BARBIER, Monique RIVIÈRE, Bruno DRAPRON Marie-Line CHEMINADE (Mandataire de Evelyne PARISI – Saintes), Joël TERRIEN, Philippe CALLAUD, Laurent CHANTOURY (Mandataire de Martine BUFFET – Saintes), Pierre DIETZ, Cyrille BLATTES, Chantal GORNET, Gérard BOUTON, Brigitte CHOLLET, Jean-Pierre BRUNET, Alexandre BOULOUMOU, Bernard CHATEAUGIRON, Véronique FICHEL, Jean GEAY.

Objet :

**Report sur le budget 2022
des recettes de
fonctionnement engagées
et non ordonnancées au
31/12/2021**

Étaient absents excusés mesdames et messieurs :

Jean-Luc MARCHAIS (Pouvoir à Francis GRELLIER – Fontcouverte), Patrice SALLAFRANQUE, Françoise BARBAUD, Pascal GILLARD (Pouvoir à Amanda LESPINASSE – Saint-Georges-des-Coteaux), Stéphanie VALÉRI (Pouvoir à Philippe SOULISSE – Rioux), Agnès POTTIER, Marie-Joëlle EMON, Philippe DELHOUME (pouvoir à Joseph DE MINAC – La Clisse), Mireille ANDRE, Corinne PÉQUIGNOT (Pouvoir à Pierre TUAL - Pisany), Evelyne PARISI (Pouvoir à Marie-Line CHEMINADE), Martine BUFFET (Pouvoir à Laurent CHANTOURY – Saintes), François EHLINGER, Catherine HÉRAULT (Pouvoir à Véronique LAPRÉE – Meursac), Michel DOUBLET, Marie-Claude PELLETIER.

Secrétaire de séance : Monique RIVIERE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Le Président propose le report sur l'exercice 2022 des recettes de fonctionnement engagées au 31 décembre 2021 et non ordonnancées à cette même date.

Acte rendu exécutoire
après publication ou
affichage ou notification
aux intéressés ainsi
qu'après transmission
au service de légalité.

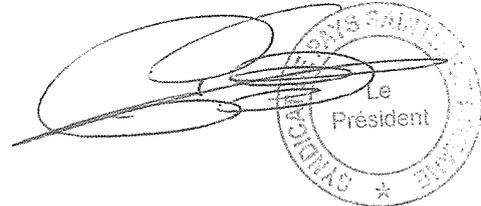
Considérant les recettes de fonctionnement engagées et non ordonnancées au 31 décembre 2021, portant sur un montant total de 102 956 €, présentées ci-après :

SOCLE COMMUN					
Contractualisation					
Tiers	Objet	Chapitre	Compte	Fonction	Montant
Paierie régionale	Soutien à l'ingénierie Chef de projet territorial 2021	74	7472	20	12 500.00 €
Paierie régionale	Soutien à l'ingénierie animation LEADER 2021	74	7472	20	4 784.00 €
ASP	Animation ingénierie du programme LEADER 2021	74	7477	90	42 805.00 €
ASP	Animation ingénierie du programme LEADER 2020	74	7477	90	42 867.00 €
Total des recettes de fonctionnement reportées sur le socle commun en 2021					102 956,00 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- le report sur l'exercice 2022 de ces recettes ;

Fait et délibéré le 16 mars 2022.



Le Président,
Pierre TUAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMMITE SYNDICAL N° CS 09/2022

CHARENTE-MARITIME
Arrondissement
de Saintes

L'an deux mille vingt-deux, le seize mars à 18h, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session à l'annexe du Conseil Départemental à Saintes, sous la présidence de Pierre TUAL, Président du Pays de Saintonge Romane.

Date de convocation : le 10 mars 2022

Nombre de membres :

en exercice : 79
présents : 51
votants : 59
pouvoirs : 8

Objet :

**Débat d'Orientation
Budgétaire 2022**

Acte rendu exécutoire
après publication ou
affichage ou notification
aux intéressés ainsi
qu'après transmission
au service de légalité.

Étaient présents mesdames et messieurs :

Jean-Pierre MAUREL, Gérard GANDAUBER, Gérard PERRIN, Jean-Luc GRAVELLE, Annick FIAUD, Christian GARRAUD, Florence CAILLAUD, Joseph DE MINIAC (Mandataire de Philippe DELHOUME – Pessines), Aurore DESCHAMPS, Alain MARGAT, Béatrice AUDEBERT, Laurent GOUINAUD, Laurent MICHAUD, Christian HILLAIRET, Francis GRELLIER (Mandataire de Jean-Luc MARCHAIS – Bussac-sur-Charente), Ludovic NORIGEON, Jean-Pierre MORDANT, Véronique LAPRÉE (Mandataire de Catherine HERAULT – Thézac), Philippe ROUET, Mireille POLLET, Lionel DURAND, Pierre TUAL (Mandataire de Corinne PEQUIGNOT – Saint-Sever-de-Saintonge), Jean-François BON, Sylvain BARREAUD, Martine MIRANDE, Marie-Line CHAUVET, Philippe SOULISSE (Mandataire de Stéphanie VALERI – Jazennes), Eric LE GALL, Nicole MAURIN, Amanda LESPINASSE (Mandataire de Pascal GILLARD - Ecoyeux), Jean-Claude GRENON, Alain SÉRIS, Pascal LYS, Jean-Michel GALLET, Christian BARBIER, Monique RIVIÈRE, Bruno DRAPRON, Marie-Line CHEMINADE (Mandataire de Evelyne PARISI – Saintes), Joël TERRIEN, Philippe CALLAUD, Laurent CHANTOURY (Mandataire de Martine BUFFET – Saintes), Pierre DIETZ, Cyrille BLATTES, Chantal GORNET, Gérard BOUTON, Brigitte CHOLLET, Jean-Pierre BRUNET, Alexandre BOULOUMOU, Bernard CHATEAUGIRON, Véronique FICHEL, Jean GEAY.

Étaient absents excusés mesdames et messieurs :

Jean-Luc MARCHAIS (Pouvoir à Francis GRELIER – Fontcouverte), Patrice SALLAFRANQUE, Françoise BARBAUD, Pascal GILLARD (Pouvoir à Amanda LESPINASSE – Saint-Georges-des-Coteaux), Stéphanie VALÉRI (Pouvoir à Philippe SOULISSE – Rioux), Agnès POTTIER, Marie-Joëlle EMON, Philippe DELHOUME (pouvoir à Joseph DE MINIAC – La Clisse), Mireille ANDRE, Corinne PÉQUIGNOT (Pouvoir à Pierre TUAL - Pisany), Evelyne PARISI (Pouvoir à Marie-Line CHEMINADE), Martine BUFFET (Pouvoir à Laurent CHANTOURY – Saintes), François EHLINGER, Catherine HÉRAULT (Pouvoir à Véronique LAPRÉE – Meursac), Michel DOUBLET, Marie-Claude PELLETIER.

Secrétaire de séance : Monique RIVIERE

Le Président, expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L.2312-1, L.5211-36, L.5711-1, D.2312-3 et D.5211-18-1 ;

Préalablement au vote du budget primitif, le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) constitue un temps d'échanges et de discussion des orientations budgétaires de la collectivité et d'information des élus sur sa situation.

Le DOB favorise l'appropriation des politiques publiques du Pays au travers des discussions qu'elles soulèvent, et ce faisant, favorise également le fonctionnement du Comité syndical.

Le rapport d'orientations budgétaires, prévu à l'article L. 2312-1 du CGCT, précise :

- les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes (en fonctionnement et investissement) ;
- la structure des effectifs et les charges de personnel ;
- les perspectives d'évolution retenues en matière de concours financiers et de subventions (pour le Pays de Saintonge Romane c'est la question des relations financières avec les EPCI membres) ;
- et, le cas échéant, des informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette contractée et les perspectives d'évolution.

Ce document présente les éléments factuels retenus pour alimenter le débat. Il donne ainsi une tendance sur les orientations constatées et à venir.

Monsieur le Président ouvre le débat :

Monsieur DIETZ, élu de l'opposition à la Ville de Saintes, demande pourquoi le SCoT met autant de temps à se mettre en place.

Monsieur DURAND répond que le SCoT a été approuvé en 2017 pour une phase de mise en œuvre de 6 ans. L'élaboration n'étant pas la fin en soi, ce SCoT se met en œuvre depuis 5 ans. Le travail de mise en œuvre est de faire en sorte que les documents d'urbanisme du territoire soient compatibles avec le SCoT. Ce travail est mené par le Pays de Saintonge Romane en lien avec les communes et les intercommunalités. La révision, la modification ou le maintien du SCoT ne s'opère qu'après 6 ans maximum. Les services du Pays travaillent sur l'anticipation et le suivi de la loi « Climat Résilience » du 22 août 2021 pour présenter le calendrier de la future révision du SCoT pour permettre au territoire de cerner tous les enjeux qui en résultent et de se préparer à modifier ou réviser le document. Il y a des délais très contraints. Si le 22 août 2026, le territoire n'a pas révisé son SCoT via une procédure de révision et que le SCoT n'est pas exécutoire, il n'y aura aucune ouverture à l'urbanisation sur le territoire tant que le SCoT n'est pas en vigueur. Et ce n'est pas souhaitable. Il y a donc un travail important dans un délai contraint. Le Pays s'y prépare. Le calendrier du SCoT sera présenté à la prochaine commission qui aura lieu courant avril et prévoit un démarrage des démarches.

Monsieur SERIS, Vice-Président en charge du SCoT, ajoute que les services du Pays essaient de toujours être en avance pour cette programmation puisqu'il y a des conséquences financières. Le travail mené avec la FédéSCoT est de voir quels moyens peuvent être mis en œuvre pour que le SCoT soit le moins onéreux possible. Ce qui est proposé dans ce Débat d'Orientations Budgétaires est étudié pour ne pas avoir un financement trop important pour la révision du SCoT.

Monsieur DIETZ demande quel est le montant fléché pour cette révision et demande s'il y a des cabinets d'étude qui aident le Pays dans cette démarche.

Monsieur ROUET répond que 192 000 € sont actuellement prévus mais qu'il est possible que ce montant évolue. Concernant l'aide d'un cabinet, il s'agit de l'un des éléments sur lequel les services du Pays travaillent. Le Pays de Saintonge a lancé une étude sur tous les SCoT du territoire national pour évaluer le plus précisément possible le coût d'une révision. Pour le montant, il s'agirait d'un montant de l'ordre des 300 000 € ou 400 000 € mais tout le travail est d'affiner ces chiffres le plus possible avec toute la prudence que

cela implique dans la mesure où tous les SCoT vont devoir lancer leur révision au même moment, donc tous les intervenants extérieurs seront sollicités. Il est également envisageable qu'il y ait des inflations de prix.

Monsieur DIETZ demande si les montants indiqués dans ce Débat d'Orientations Budgétaires doivent être votés par tous les conseils municipaux des communes du périmètre du Pays.

Monsieur ROUET répond par la négative et indique que ce sont les EPCI qui devront voter ces montants en conseil communautaire.

Monsieur DURAND rappelle que les membres du Pays sont les trois EPCI et non les communes. Il précise également que la mise en œuvre du SCoT est financée dans le fonctionnement du budget du Pays puisque cette phase de mise en œuvre se fait intégralement en régie. Mais lorsqu'il y aura des phases de procédure, il y aura un avis via un cabinet extérieur comme pour tout document de cette importance.

Monsieur CHATEAUGIRON, Maire de la commune de Varzay regrette que les cotisations des EPCI aient été figées autant d'années et constate une augmentation de 10 % en 2022. Il aurait été souhaitable de faire des augmentations régulières pour éviter cette augmentation importante.

Monsieur DRAPRON, maire de la Ville de Saintes et Président de la Communauté d'Agglomération de Saintes félicite le Président et les techniciens du Pays pour le respect de la feuille de route qui est ambitieuse. Il apprécie que les relations se soient apaisées. Les élus ont fait table rase du passé et se focalisent sur l'avenir. Il consent que la cotisation subisse une hausse importante mais il faut relever le défi de cette révision du SCoT. Il y a un travail remarquable d'économie qui a été réalisé et l'augmentation est notamment liée à une procédure obligatoire.

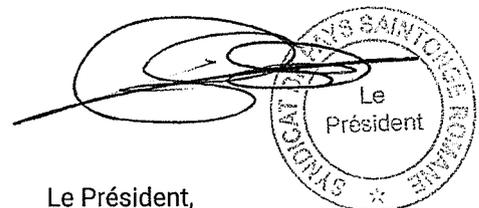
Monsieur TUAL remercie Monsieur DRAPRON et apprécie ses mots. Il indique que les techniciens travaillent beaucoup et indique qu'il s'investit, lui-même, dans le fonctionnement du Pays, en participant à beaucoup de réunions locales et régionales. Le Pays se donne les moyens nécessaires pour aller au bout du mandat avec compétence. Monsieur TUAL précise que le travail concernant la feuille de route se poursuit et rappelle que l'objectif est de défendre le territoire afin qu'il soit mis en valeur.

En l'absence d'observations ou de questions, le Président, acte que le débat d'orientations budgétaire a bien eu lieu.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- prend acte du débat d'orientations budgétaires

Fait et délibéré le 16 mars 2022.



Le Président,
Pierre TUAL



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

SOMMAIRE

A. Point sur la situation financière fin 2021

B – 2022 : La mise en place de la feuille de route du Pays de Saintonge Romane

A – La situation financière fin 2021

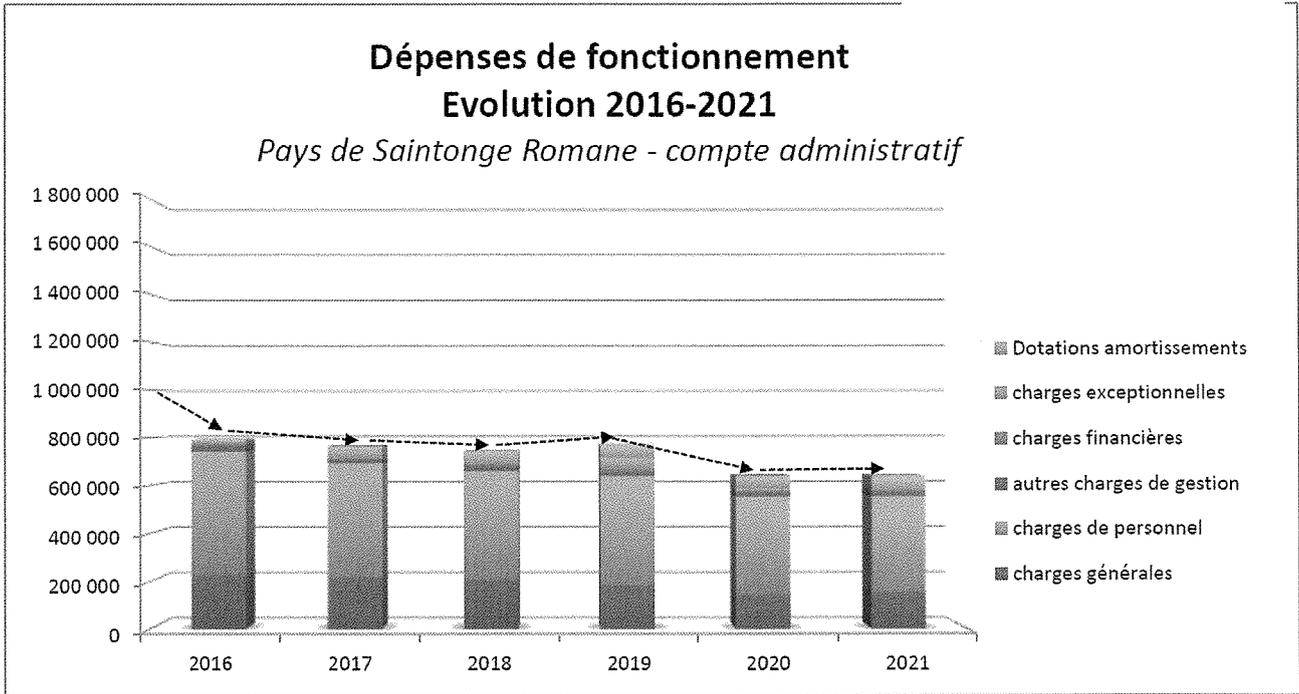
Résultat de l'exercice 2021

Dans la continuité de l'année 2020, le résultat annuel est marqué la crise sanitaire qui généré des économies sur certaines missions. Cependant, le résultat reporté de 30 775,26 € permet d'aborder l'année 2022 sans déficit pour la deuxième année consécutive.

RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2021

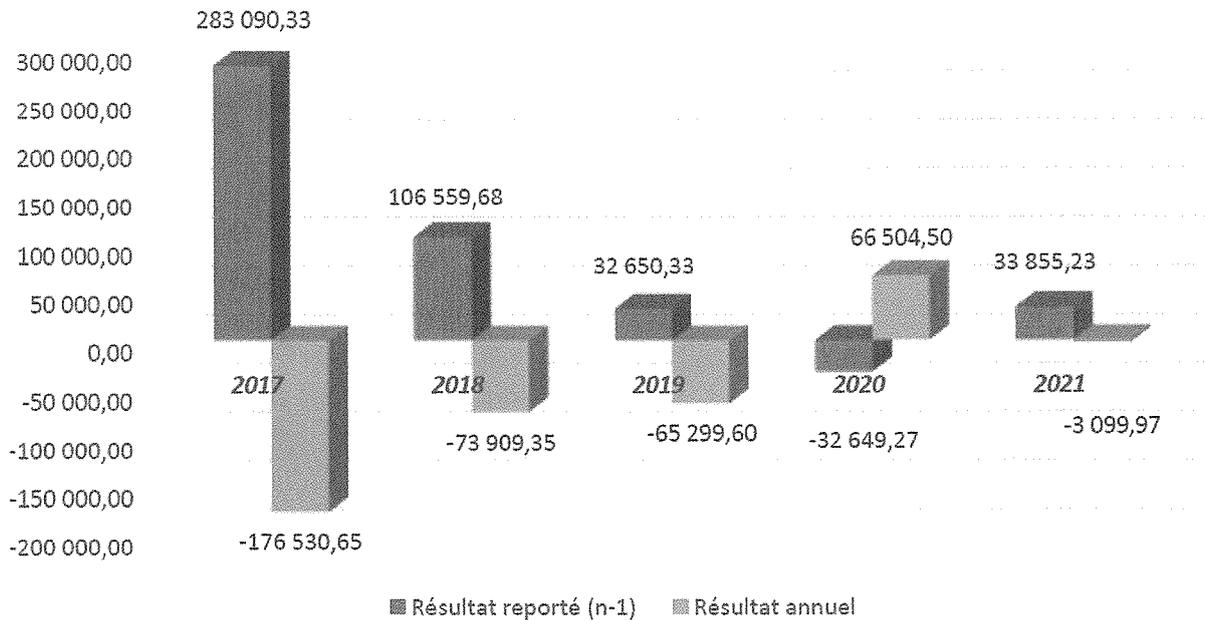
Fonctionnement		Investissement	
Solde reporté	33 855,23	Solde reporté	145 593,76
Recettes	634 718,99	Recettes	95 958,82
Dépenses	637 818,96	Dépenses	94 590,46
Résultat annuel	- 3 099,97	Résultat annuel	1 368,36
Résultat cumulé	30 755,26	Résultat cumulé	146 962,12
Résultat total :		177 717,38	
Engagements en recette	102 956,00	RAR en recette	10 520,00
Engagements en dépense	-	RAR en dépense	169 411,00
Solde engagements	102 956,00	Solde RAR	-158 891,00
Total Fonctionnement	133 711,26	Total investissement	- 11 928,88
Ensemble Fonctionnement / Investissement		121 782,38	

La crise sanitaire n'a pas permis de mener intégralement les activités prévues, ce qui génère une baisse des dépenses de fonctionnement. Cette baisse des dépenses est tout de même bien moins importante que l'année 2020, d'où le résultat annuel légèrement négatif. En 2021, 44 549 € de subvention du programme LEADER ont été touchés et 17 059 € de la Région Nouvelle Aquitaine, soit un total de 61 608 €. En 2020, le Pays avait touché 141 338 € de subvention (rattrapage N-2 et subvention N-1 du programme LEADER et du Contrat de Territoire). En 2021, le Pays de Saintonge Romane a touché 79 730 € de moins qu'en 2020 et malgré cela le différentiel de résultat annuel entre 2020 et 2021 n'est que de 69 604 €.



divers : atténuation charges, produits et ventes, autres produits et produits exceptionnels, opérations d'ordre entre sections, etc.

Résultats des exercices budgétaires 2017-2021 Pays de Saintonge Romane



Résultats	2017	2018	2019		
Résultat reporté (n-1)	283 090,33	106 559,68	32 650,33		
Résultat annuel	-176 530,65	-73 909,35	-65 299,60	66 504,50	-3 099,97

Ce résultat 2021, malgré tout, ne reflète pas totalement les besoins réels pour le fonctionnement des services et des projets de la structure, dans un contexte hors Covid-19.

B – 2022 : La mise en place de la feuille de route du Pays de Saintonge Romane

1. Structure et gestion de l'encours de la dette

Il n'y a pas de dette en cours.

L'avance remboursable de 100 000 € consentie par la Région a été soldée en 2021.

2. La situation du personnel : le départ de la Directrice Adjointe-Chargée de mission patrimoine, culture, animation, circuits courts.

Au premier janvier 2022, les effectifs du Pays de Saintonge Romane sont :

- 2,5 agents pour le pôle administratif (direction, gestion des instances, suivi administratif, élaboration et mise en œuvre du budget, gestion de la structure, suivi des ressources humaines, accueil, standard, courrier, communication ...)
- 3,5 agents pour le pôle aménagement (SCoT, Urbanisme, SIG et Observatoires) :
 - Service : SCoT Urbanisme et Cadre de vie - 1,5 agents
 - Service SIG – 2 agents
- 2 agents pour le pôle Développement-animation :
 - Service : Culture, patrimoine, animation, promotion des circuits courts et direction adjointe – 1 agent
 - Service : Animation et Gestion du programme LEADER – 1 agent
- et 1 agent (0,4 ETP) pour l'entretien des locaux.

De plus, le Directeur Général des services, est le chef de projet territorial dans le cadre du contrat de cohésion et dynamisation de Saintonge Romane.

A partir du 1 avril 2022, la directrice adjointe et chargée de mission patrimoine, culture, animation, circuits courts rejoindra les effectifs de la Communauté de communes de Cœur de Saintonge.

Ce départ, est lié à la feuille de route du Pays de Saintonge Romane et donc le choix des élus de recentrer les missions du Pays autour du SCoT, du SIG, du programme LEADER et du Contrat de Territoire. Les missions Culture, Patrimoine, Animation ne feront plus partie des missions du Pays de Saintonge Romane, au 1^{er} avril 2022. Concernant les missions agriculture et circuits-courts, des discussions politiques ont lieu en ce moment, pour assurer une continuité notamment pour le guide des producteurs fermiers et le site internet dédié.

Les agents du Pays de Saintonge Romane ont télétravaillé, durant les périodes obligatoires en suivant scrupuleusement les directives nationales.

Concernant les charges de personnel, l'année 2022 se caractérise par la mise en place du RIFSSEP et l'instauration prochaine du télétravail (hors crise sanitaire).

Les agents bénéficiant d'avancements d'échelon à cadence unique représentent 33 % des effectifs de fonctionnaires. Compte tenu des mesures prises en fin d'année 2021, un agent bénéficie cette année de 2 avancements d'échelons.

L'évolution prévisionnelle des emplois et des charges de personnel depuis 2019 se présente ainsi :

Budget principal	2019		2020				
	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé			
Effectifs permanents (ETP)	8,88	8,57	8,68	8,50			
Fonctionnaires	5,79	5,54	5,66	5,50	5,58	5,27	4,85
Contractuels de droit public	3,09	3,04	3,02	3,00	3,01	3,00	3,01
Effectifs non permanents (ETP)	0,17	0,17	-	-			-
Mis à disposition par la Chambre d'Agriculture	0,17	0,17	-	-			-
Autres (vacataires, etc.) en nb d'agents	3	2	5	2	2	2	
Dépenses de personnel (Chapitre 012)	476 750	456 478	422 584	408 195	421 328	400 356	420 000

Le temps de travail est de 1 607 h par an. Le protocole d'aménagement du temps de travail prévoit les cycles suivants :

- ✓ Agents de direction : 39 heures hebdomadaires– 23 jours d'ARTT par an
- ✓ Autres agents de catégorie A, B et C (hormis l'agent à temps à non complet) : 37 heures hebdomadaires / 12 jours d'ARTT par an
- ✓ Agent à temps non complet : 14 heures hebdomadaires.

De plus, le Syndicat mixte du Pays de Saintonge Romane adhère au CNAS pour l'ensemble des agents actifs (1 908 €) et participe à leur protection sociale (complémentaire santé et prévoyance) selon une modulation familiale (3 204 €). Ces mêmes agents en activité bénéficient de tickets restaurant d'une valeur unitaire de 7 € pris en charge à hauteur de 60%.

3. Le Pays de Saintonge Romane, un rôle adapté aux besoins du territoire

Le Pays de Saintonge Romane en tant qu'acteur de coordination territoriale essentiel, pourra continuer de jouer son rôle d'interface entre les différentes strates des territoires et avec également la Région. Le rôle de fédérateur et facilitateur du Pays de Saintonge Romane réaffirmé, les élus et les techniciens continueront de travailler à l'échelle de ce bassin de vie avec les trois EPCI et les Communes du territoire pour mener à bien l'ensemble des missions dédiées.

Le Pays de Saintonge Romane s'est doté d'un observatoire du territoire performant qui pourra être amené à être utilisé pour d'autres sujets que le suivi et la mise en œuvre du SCoT. Les évolutions réglementaires et locales liées à la planification vont nécessiter une proche concertation entre les différentes collectivités du territoire (communes, EPCI, Pays, etc.) mais également les partenaires.

Le SIG porté par le Pays de Saintonge Romane est un outil reconnu par les élus et partenaires pour son rôle facilitateur et de soutien à la décision. Sa transversalité et l'évolution des outils apportent un véritable soutien aux services opérationnels. Outil également d'analyse et de prospective, le SIG se veut au service de la stratégie territoriale et de la modernisation du service public.

La politique de valorisation des circuits courts se poursuit en 2022 avec le guide des producteurs fermiers, un site internet dédié, le suivi des projets du territoire en tant que partenaire dont notamment le Projet Alimentaire Territorial mis en place à l'échelle de la Saintonge Romane, porté par les EPCI.

Le programme LEADER 2014-2020 se finalise tandis que la candidature pour la nouvelle programmation est en cours d'élaboration. Les porteurs de projets sont suivis et accompagnés par le Comité de programmation du GAL. Le nouveau Contrat de Territoire avec la Région Nouvelle Aquitaine est aussi en phase de construction avec les trois EPCI.

4. Les ressources du Pays en 2021 : Le rythme de retard de paiement des subventions s'est stabilisé

Le tableau des cotisations ci-dessous précise l'évolution des supports financiers nécessaires à la bonne marche des politiques publiques conduites par le Pays. Il en ressort une spécificité avec une participation des Communautés de communes pour des missions à la carte.

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Conseil Départemental	1 995	1 325	2 182	2 195				
Conseil Régional	141 131	130 444	216 276	13 096	86 385		34 163	17 059
<i>dont ingénierie</i>	51 000	0	188 148	0	21 111		29 363	17 059
Europe	57 504	63 426				121 382	107 175	44 549
<i>dont ingénierie</i>	42 336	57 953				92 300	104 935	43 407
Cotisations (€)	455 596,86	481 640,86	532 943,02	523 945	534 560	512 172	513 113	515 580
<i>Socle commun (€/hab.)</i>	4,45	4,45	4,45	4,45	4,45	4,45	4,45	4,45
<i>A la carte (€/hab.)</i>	+1,48	+2,19	+2,84	+2,84	+2,84	+2,56	+2,56	+2,56

¹ + financements complémentaires chargé de mission Urbanisme et technicien SIG par les CDC (22 486,12 €, soit 0,74 €/hab.)

² syndicat mixte à la carte : urbanisme, culture, patrimoine et tourisme, hors Résonance, PEAC, étude complémentaire ATC et candidature UNESCO

Concernant le projet du budget, il s'équilibre, tant en dépenses qu'en recettes, pour la section de fonctionnement, à la somme de 777 000 € et à 233 000 € pour la section d'investissement.

La balance générale du projet de budget primitif 2022 se présente comme suit :

BALANCE GENERALE

Section de fonctionnement				
Dépenses 2022	Reports	Propositions nouvelles	Recettes 2022	Total
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL		205 500,00	013 - ATTENUATION DE CHARGES	2 400,00
012 - CHARGES DE PERSONNEL		420 000,00	70 - PROD. SERV. DU DOMAINE ET VENTES DIRECTES	6 052,00
65 - AUTRES CHARGES GEST. COURANTE		29 000,00	74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	624 708,18
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES		61 533,64	75 - AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	9 855,44
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		-	77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	820,00
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		60 988,36	042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	11 385,00
Total		777 000,00	Total	758 173,62
Déficit reporté		-	Excédent reporté	18 826,38
Total dépenses et déficit reporté		777 000,00	Total recettes et excédent reporté	777 000,00

Section d'investissement				
Dépenses 2022	Reports	Propositions nouvelles	Recettes 2022	Total
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		-	10 - APPORTS, DOT. ET RESERVES	13 551,52
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		2 010,00	16 - EMPRUNTS ET DETTE ASSIMILEES	-
- Opération 11 - SI/G	13 072,00	25 390,00	13 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	-
- Opération 13 - équipement informatique	154 329,00	191 015,00	- Opération 23 - Etude pour un laboratoire de transformation collectif	-
- Opération 17 - SCOT	-	-	- Opération 25 - Site internet du Pays	5 720,00
- Opération 26 - Renouvellement de véhicule de service	-	-	- Opération 28 - Archéologie au pied des églises	4 800,00
- Opération 27 - Equipement	-	-		-
- Opération 28 - Archéologie au pied des églises	-	-		-
020 - DEPENSES IMPREVUES		3 200,00	021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		11 385,00	024 - PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	1 000,00
Total	169 411,00	63 589,00	040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	60 988,36
Déficit reporté		-	Total	86 037,88
Total dépenses et déficit reporté		233 000,00	Excédent reporté	146 862,12
			Total recettes et report	233 000,00

Budget total	
Dépenses 2022	Recettes 2022
1 010 000,00	1 010 000,00
Dépenses	Recettes

Présentation du financement des missions

(hors reports, participation à la candidature UNESCO, et fonds de réserve; et la section d'investissement apparait pour information)

Montants totaux	Montants 2021			Montants 2022		
	Total des opérations	Fonds propres	Autres financements	Total des opérations	Fonds propres	Autres financements
Socle commun	579 304	511 339	67 965	632 732	536 527	96 205
Administration générale après ventilation / missions Quote-part / charges à caractère général (39,73 %)	121 318	116 816	4 502	136 802	132 478	4 324
Administration générale - coût global de fonctionnement	367 667	363 165	4 502	344 338	340 013	4 324
Bâtiments et fonctionnement	106 984	106 984		106 868	106 868	
Indemnités des élus et frais annexes	16 690	16 690		16 976	16 976	
Ingénierie du pôle administratif : frais de personnel non ventilables + 3,04 ETP / 39,73 % (en 2021 : 3,38 ETP / 40,26 %)	170 125	165 623	4 502	170 912	165 588	4 324
Virement de section à section	30 000	30 000				
Solde des amortissements	43 868	43 868		49 581	49 581	
Compétences déléguées	207 740	151 575	56 165	233 924	154 368	79 556
1. Contractualisation	104 344	48 803	55 541	122 739	44 143	78 596
Programme LEADER	4 250	4 250		18 708	18 708	
Contractualisation régionale	660	660		1 660	1 660	
Région						
Ingénierie : 1,17 ETP / 15,28 % (en 2021 : 1,15 ETP / 13,69 %)	49 098	6 443	55 541	49 764	28 832	78 596
Quote-part / charges à caractère général (15,28 %)	50 336	50 336		52 607	52 607,12	
2. Schéma de Cohérence Territoriale	103 396	102 772	624	111 184	110 224	960
Fonctionnement	12 094	12 094		11 177	11 177	
Ingénierie 1 ETP / 13,07 % (en 2021 : 1 ETP / 11,90 %)	47 532	46 908	624	54 996	54 036	960
Quote-part / charges à caractère général (13,07 %)	43 770	43 770		45 011	45 011	
Oeuvres et services d'intérêt intercommunautaire	250 246	242 948	7 298	262 006	249 681	12 325
3. Activités d'études, d'animation ou de gestion	40 723	35 995	4 728	27 419	17 677	9 742
Frais généraux culture et patrimoine - agenda des manifestations - guides réalisés par le Pays	13 770	13 770		5 718	5 718	
Agriculture - Circuits courts - Balades Romanes et Gourmandes - Dyalconnect	11 663	7 023	4 640	17 098	7 378	9 720
Ingénierie 0,04 ETP / 0,46 % (en 2021 : 0,14 ETP / 1,68 %)	9 114	9 026	88	3 015	2 993	22
Quote-part / charges à caractère général (0,46 %)	6 176	6 176		1 588	1 588	
4. Système d'Information Géographique	209 523	206 953	2 570	234 588	232 005	2 583
Frais d'animation et de fonctionnement	36 116	35 324	792	41 932	40 472	1 460
Ingénierie 1,8 ETP / 23,53 % (en 2021 : 1,8 ETP / 21,43%)	94 620	92 842	1 778	111 635	110 512	1 123
Quote-part / charges à caractère général (23,53 %)	78 787	78 787		81 021	81 021	
Missions à la carte	106 964	86 441	20 523	59 331	54 361	4 970
5. Projets culturels et/ou patrimoniaux	64 381	44 170	20 211	13 940	9 282	4 658
Frais généraux	620	620		24	24	
Plaisirs de Saison (Animations autour de l'archéologie)	12 733	12 733				
Direction de l'Abbaye de Trizay			20 123			4 636
Ingénierie 0,11 ETP / 1,39 % (en 2021 : 0,44 ETP / 5,08 %)	32 346	12 135	88	9 113	4 455	22
Quote-part / charges à caractère général (1,39 %)	18 682	18 682		4 803	4 803	
6. Aménagement et urbanisme	42 583	42 271	312	45 391	45 079	312
Ingénierie 0,5 ETP / 6,54 % (en 2021 : 0,5 ETP / 5,95%)	18 493	18 181	312	20 570	20 258	312
Frais généraux	2 205	2 205		2 315	2 315	
Quote-part / charges à caractère général (6,54 %)	21 885	21 885		22 506	22 506	
Investissement (hors RAR)						
Produit de cessions d'immobilisations					1 000	1 000
Affectation du résultat					11 929	11 929
FCTVA		6 638	6 638		1 623	1 623
Dépenses imprévues				3 200	3 200	
Remboursement d'emprunt / avances remboursables	50 000	50 000				
Matériel informatique	18 904	18 904		12 318	12 318	
SCoT : provisions	61 209	61 209		36 686	36 686	
SIG : SIG-Web migration ArcGIS						
Etude pour un laboratoire de transformation collectif		10 148	10 148			
Site internet du Pays		5 720	5 720			
Renouvellement de véhicule de service	4 000	4 000				
Equipement						
Archéologie au pied des églises	16 000	1 400	14 600			
TOTAUX	150 113	113 007	37 106	52 204	37 652	14 552

Légende

Socle commun
Missions à la carte
Pour information

A partir des affectations précisées au tableau précédent, les chiffres cadres constitués au DOB du Pays sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Synthèse du financement (hors : candidature Savoir-Faire du Cognac / UNESCO)

Opérations programmées	Montant des missions		Recettes	Montant des recettes	Totaux	Besoins en financement	
						€	€/ hab.
Opérations du socle commun	632 732	-	Autres financements	96 205	156 294	476 438	5,00
			Subventions ingénierie 2021 à recevoir	60 089			
Opérations à la carte	59 331	-	Autres financements	4 970	4 970	54 361	1,66

A partir des opérations programmées pour 2021, en distinguant d'une part le socle commun et d'autre part les missions à la carte, ce tableau permet de préciser les besoins en financement du syndicat de Pays compte tenu des différentes recettes attendues.

Le projet de budget s'équilibre compte tenu des reports de recettes de fonctionnement d'un montant total de 102 956 €, et d'un excédent reporté de 18 826€, en intégrant une augmentation de 0,55€ par habitant. Ceci s'inscrit dans un environnement où une inflation significative est annoncée pour cette année 2022, d'au moins 3%.

Cela représente :

- une augmentation de 0,55 € par habitant pour le socle commun (52 394 € / 95 262 hab.) soit un passage de 4,45 à 5,00 € / habitant ;
- et diminution de de 0,90 € par habitant la cotisation complémentaire des CdC (missions à la carte) soit un passage de 2,56 à 1,66€ / habitant ;

Totaux des contributions par EPCI (hors : cotisations UNESCO/Savoir faire du Cognac)

	Nb habitants (pop légale)	Cotisations socle commun à 4,45 €/hab.	Cotisations socle commun à 5 €/hab.	Cotisations à la carte à 1,66 €/hab.
CDA de Saintes	62 534	278 276,30	312 670,00	
CDC Cœur de Saintonge	17 890	79 610,50	89 450,00	29 697,40
CDC de Gémozac et de la Saintonge Viticole	14 838	66 029,10	74 190,00	24 631,08
Totaux	95 262	423 915,90	476 310,00	54 328,48

Syndicat mixte du Pays de Saintonge Romane - Réunion du Comité Syndical
16/03/2022

FEUILLE DE PRESENCE

COMMUNE	DÉLÉGUÉ TITULAIRE	SIGNATURE	DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT	SIGNATURE
BALANZAC	Dominique BERNARD		Bernard COMPAN	
BERNEUIL	Jean-Pierre MAUREL		Nadine BONDON	
BEURLAY	Gérard GANDAUBER		Sylvie DUMAND	
BURIE	Gérard PERRIN		Nathalie SIRRE-LAMBERT	
BUSSAC-SUR-CHARENTE	Jean-Luc MARCHAIS	ABSENT EXCUSÉ (Pouvoir à Francis GRELIER – Fontcouverte)	Françoise DURAND	
CHANIERES	Eric PANNAUD		Jean-Luc GRAVELLE	
CHANIERES	Jean-Luc FOURRÉ		Annick FIAUD	
CHAPELLE DES POTS (LA)	Patrice SALLAFRANQUE	ABSENT EXCUSÉ	Alexandre ARNAUD	ABSENT EXCUSÉ

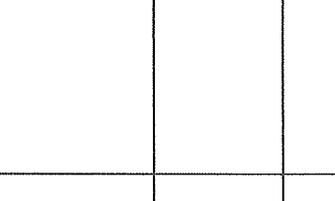
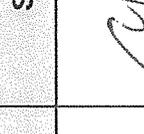
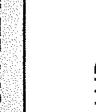
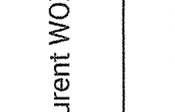
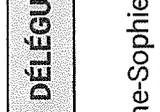
REÇU EN PREFECTURE

le 22/03/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-017-251710562-20220316-D_09_2022-0

Syndicat mixte du Pays de Saintonge Romane - Réunion du Comité Syndical
16/03/2022

COMMUNE	DÉLÉGUÉ TITULAIRE	SIGNATURE	DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT	SIGNATURE
CHERAC	Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU		Christian GARRAUD	
CHERMIGNAC	Jean-Michel ROUGER		Florence CAILLAUD	
CLISSE (LA)	Joseph de MINIAC	 (Mandataire de Philippe DELHOUME - Pessines)	Lydia MARTINAUD	
COLOMBIERS	Aurore DESCHAMPS		Laurent WOZNIEZKO	
CORME-ROYAL	Alain MARGAT		Sylvie BARDEY	
COURCOURY	Françoise BARBAUD	ABSENTE EXCUSÉE	Éric BIGOT	ABSENT EXCUSÉ
CRAVANS	Philippe ALLAIN	ABSENT EXCUSÉ	Béatrice AUDEBERT	
CRAZANNES	Benoît HAPIOT		Isabelle BARRET	
DOMPIERRE-SUR-CHTE	Gaby TOUZINAUD		Caroline ANDRÉ	

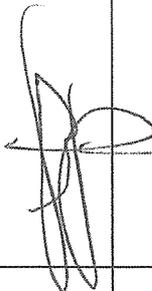
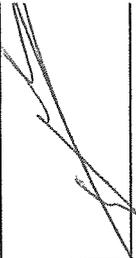
REÇU EN PREFECTURE

le 22/03/2022

Application agréée F.legalite.com

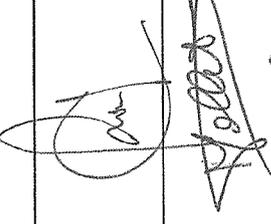
99_DE-017-251710562-20220316-D_09_2022-D

Syndicat mixte du Pays de Saintonge Romane - Réunion du Comité Syndical
16/03/2022

COMMUNE	DÉLÉGUÉ TITULAIRE	SIGNATURE	DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT	SIGNATURE
DOUHET (LE)	Laurent GOUINAUD		Vanessa GHYS	
ECOYEUX	Pascal GILLARD	ABSENT EXCUSÉ (Pouvoir à Amanda LESPINASSE - Saint-Georges-des-Coteaux)	Isabelle COSSON	
ECURAT	Laurent MICHAUD		Bernard CHAIGNEAU	
ESSARDS (LES)	Christian HILLAIRET		Nicolas BOURSQUOT	
FONTCOUVERTE	Francis GRELLIER	 (Mandataire de Jean-Luc MARCHAIS - Bussac-sur-Charente)	Claudine BRUNETEAU	
GEAY	Jacky MICHAUD		Michel LOREAU	
GEMOZAC	Jean-Pierre MORDANT		Marie-Isabelle COPLEY	
GONDS (LES)	Bernadette HADJ		Marie-Line CLOUX	
JARD (LA)	Jérôme GARDELLE	ABSENT EXCUSÉ	Ludovic NORIGEON	

REÇU EN PREFECTURE
le 22/03/2022
Appréciation agréée E-legalite.com
99_DE-017-251710562-20220316-D_03_2022-D

Syndicat mixte du Pays de Saintonge Romane - Réunion du Comité Syndical
16/03/2022

COMMUNE	DÉLÉGUÉ TITULAIRE	SIGNATURE	DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT	SIGNATURE
JAZENNES	Stéphanie VALERI	ABSENTE EXCUSEE (Pouvoir à Philippe SOULISSE - Rioux)	Régis MASSIAS	<i>Absent excusée</i>
LUCHAT	Jacki RAGONNEAUD		Jean-Claude CHAUVET	
MEURSAC	Véronique LAPREE	(Mandatitaire de Catherine HERAULT - Thézac)	Jean-Michel CHATELIER	
MIGRON	Agnès POTTIER	ABSENTE EXCUSEE	Marie-Joëlle EMON	ABSENTE EXCUSEE
MONTILS	Philippe ROUJET		Claudine PEYRAMAURE	
MONTPELLIER DE MEDILLAN	Mireille POLLET		Sandrine RAISON	
NANCRAS	Lionel DURAND		David RAFFÉ	
NIEUL-LES-SAINTES	Mikaël MOINET		Brigitte BOURSIQUOT	
PESSINES	Philippe DELHOUME	ABSENT EXCUSE (Pouvoir à Joseph DE MINIAC - La Clisse)	Christine MESLAND	ABSENTE EXCUSEE

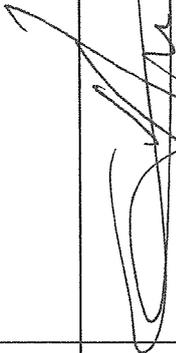
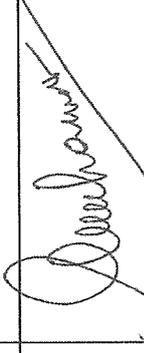
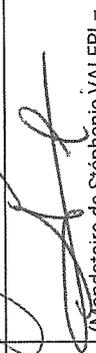
REÇU EN PREFECTURE

Le 22/03/2022

Application agréée F.legalite.com

99_DE-017-251710562-20220316-D_09_2022-D

Syndicat mixte du Pays de Saintonge Romane - Réunion du Comité Syndical
16/03/2022

COMMUNE	DÉLÉGUÉ TITULAIRE	SIGNATURE	DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT	SIGNATURE
PISANY	Pierre TUAL	 (Mandatitaire de Corinne PEQUIGNOT - Saint-Sever-de-Saintonge)	Jean-Claude LANDREIN	
PLASSAY	Claude FRISQUE		Stéphane MAJEAU	
PONT-L'ABBE D'ARNOULT	Jean-François BON		Lydie RUAUD	
PORT-D'ENVAUX	Sylvain BARREAU		Cathie GUIBERTEAU	
PREGUILLAC	Raymond MOHSEN	Excuse	Martine MIRANDE	
RETAUD	Marie-Line CHAUVET		Fabrice BOSSUYT	
RIOUX	Philippe SOULISSE	 (Mandatitaire de Stéphanie VALERI - Jazennes)	Claude LOISEAU	
ROMEGOUX	Jean-Pascal VIALE		Didier BRUNETEAU	
ROUFFIAC	Eric LE GALL		Loïc TOUZINAUD	

REÇU EN PREFECTURE

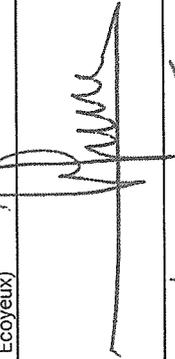
Le 22/03/2022

Application agréée E-legalite.com

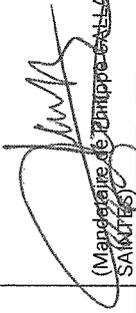
99_DE-017-251710562-20220316-D_03_2022-0

Syndicat mixte du Pays de Saintonge Romane - Réunion du Comité Syndical
16/03/2022

REÇU EN PREFECTURE
le 22/03/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-017-251710562-20220316-D_09_2022-D

COMMUNE	DÉLÉGUÉ TITULAIRE	SIGNATURE	DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT	SIGNATURE
SAINTE-ANDRÉ DE LIDON	Nicole MAURIN		Christelle HURTADO	
SAINTE-BRIS-DES-BOIS	Bernard COMBEAU		Géraldine DESRENTES	
SAINTE-CESAIRE	Mireille ANDRÉ	ABSENTE EXCUSÉE	Virginie SAUVERRE	
SAINTE-GEORGES DES COTEAUX	Amanda LESPINASSE	 (Mandataire de Pascal GILLARD - Ecoyeux)	Frédéric ROUAN	
SAINTE-PORCHAIRE	Jean-Claude GRENON		André VITAL	
SAINTE-SAUVANT	Alain SERIS		Jean-Marc AUDOUIN	
SAINTE-SEVER-DE-SAINTEONGE	Corinne PEQUIGNOT	ABSENTE EXCUSÉE (Pouvoir à Pierre TUAL - Pisany)	Pierre HERVE	
SAINTE-SIMON DE PELLOUAILLE	Aurélien BERTHELOT		Pascal LYS	
SAINTE-SULPICE D'ARNOULT	Fanny DEAT		Jean-Michel GALLET	

Syndicat mixte du Pays de Saintonge Romane - Réunion du Comité Syndical
16/03/2022

COMMUNE	DÉLÉGUÉ TITULAIRE	SIGNATURE	DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT	SIGNATURE
SAINT-VAIZE	Christian BARBIER		Michel ROUX	
SAINTE-GEMME	Philippe GACHET		Jérôme LOUIS	
SAINTE-RADEGONDE	Monique RIVIERE		Hubert GUILLAUME	
SAINTES	Bruno DRAPRON	 (Mandaté de Philippe CALLAUD - SAINTES)	Ammar BERDAÏ	
	Marie-Line CHEMINADE	 (Mandatée de Evelyne PARISI - SAINTES)	Véronique TORCHUT	
	Evelyne PARISI	ABSENTE EXCUSÉE (Pouvoir à Marie-Line CHEMINADE - Saintes)	Philippe CREACHCADEC	
	Joël TERRIEN		Charlotte TOUSSAINT	
	Philippe CALLAUD	ABSENT EXCUSÉ (Pouvoir à Bruno DRAPRON - Saintes)	Dominique DEREN	
	Martine BUFFET	ABSENTE EXCUSÉE (Pouvoir à Laurent CHANTOURY - Saintes)	Sophie DEBORDE	

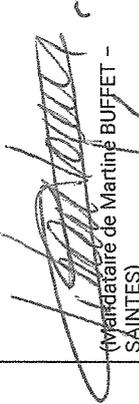
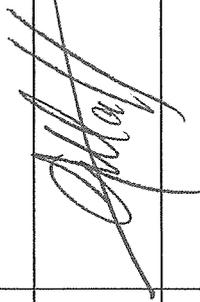
REÇU EN PREFECTURE

Le 22/03/2022

Application agréée E-legalite.com

99_GE-017-251710562-20220316-D_03_2022-D

Syndicat mixte du Pays de Saintonge Romane - Réunion du Comité Syndical
16/03/2022

COMMUNE	DÉLÉGUÉ TITULAIRE	SIGNATURE	DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT	SIGNATURE
	Laurent CHANTOURY	 <small>(Mandatitaire de Martiné BUFFET - SAINTES)</small>	Pierre MAUDOUX	ABSENT EXCUSÉ
	Pierre DIETZ		Renée BENCHIMOL-LAURIBE	
	François EHLINGER	ABSENT EXCUSÉ	Laurent DAVIET	
SEURE (LE)	Philippe CHASSERIAU		Cyrille BLATTES	
SOULIGNONNES	Valérie LONGUET		Daniel BERNARD	
TANZAC	Chantal GORNET		Philippe NOREL	
TESSON	Gérard BOUTON		Isabelle MONET	
THAIMS	Brigitte CHOLLET		Bruno TAPON	
THENAC	Jean-Pierre BRUNET		Sylvie MERCIER	

REÇU EN PREFECTURE

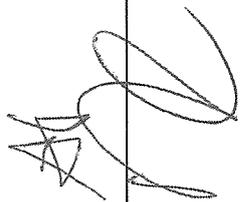
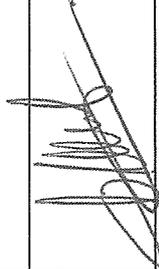
le 22/03/2022

Application agréée E.legalite.com

99_DE-017-251710562-20220316-D_09_2022-D

Syndicat mixte du Pays de Saintonge Romane - Réunion du Comité Syndical
16/03/2022

REÇU EN PREFECTURE
Le 22/03/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-017-251710562-20220316-D_09_2022-D

COMMUNE	DÉLÉGUÉ TITULAIRE	SIGNATURE	DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT	SIGNATURE
THEZAC	Catherine HERAULT	ABSENTE EXCUSÉE (Pouvoir à Véronique LAPRÉE - Meursac)	Bruno BETELAUD	
TRIZAY	Michel DOUBLET	ABSENT EXCUSÉ	Marie-Claude PELLETIER	ABSENT EXCUSÉ
LA VALLEE	Alexandre BOULOUMOU		François CRISTOU	
VARZAY	Bernard CHATEAUGIRON		Eliane TRAIN	
VENERAND	Jacques MELLOUL		Véronique FICHEL	
VILLARS-EN-PONS	Patrick MAXIME		Alexandra BAUTERS	
VILLARS-LES-BOIS	Fabrice BARUSSEAU		Alain TEIXEIRA	
VIROLLET	Jean GEAY		Roger COUTURE	

INVITES

Madame la Sous-Préfète	Véronique SCHAAF	ABSENTE EXCUSÉE
------------------------	------------------	-----------------

**SYNDICAT MIXTE
DU PAYS
DE SAINTONGE ROMANE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMMITÉ SYNDICAL N° CS 10/2022**

CHARENTE-MARITIME
Arrondissement
de Saintes

L'an deux mille vingt-deux, le seize mars à 18h, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session à l'annexe du Conseil Départemental à Saintes, sous la présidence de Pierre TUAL, Président du Pays de Saintonge Romane.

Date de convocation : le 10 mars 2022

Nombre de membres :

en exercice : 79
présents : 51
votants : 59
pouvoirs : 8

Étaient présents mesdames et messieurs :

Jean-Pierre MAUREL, Gérard GANDAUBER, Gérard PERRIN, Jean-Luc GRAVELLE, Annick FIAUD, Christian GARRAUD, Florence CAILLAUD, Joseph DE MINIAC (Mandataire de Philippe DELHOUME – Pessines), Aurore DESCHAMPS, Alain MARGAT, Béatrice AUDEBERT, Laurent GOUINAUD, Laurent MICHAUD, Christian HILLAIRET, Francis GRELLIER (Mandataire de Jean-Luc MARCHAIS – Bussac-sur-Charente), Ludovic NORIGEON, Jean-Pierre MORDANT, Véronique LAPRÉE (Mandataire de Catherine HERAULT – Thézac), Philippe ROUET, Mireille POLLET, Lionel DURAND, Pierre TUAL (Mandataire de Corinne PEQUIGNOT – Saint-Sever-de-Saintonge), Jean-François BON, Sylvain BARREAUD, Martine MIRANDE, Marie-Line CHAUVET, Philippe SOULISSE (Mandataire de Stéphanie VALERI – Jazennes), Eric LE GALL, Nicole MAURIN, Amanda LESPINASSE (Mandataire de Pascal GILLARD - Ecoyeux), Jean-Claude GRENON, Alain SÉRIS, Pascal LYS, Jean-Michel GALLET, Christian BARBIER, Monique RIVIÈRE, Bruno DRAPRON Marie-Line CHEMINADE (Mandataire de Evelyne PARISI – Saintes), Joël TERRIEN, Philippe CALLAUD, Laurent CHANTOURY (Mandataire de Martine BUFFET – Saintes), Pierre DIETZ, Cyrille BLATTES, Chantal GORNET, Gérard BOUTON, Brigitte CHOLLET, Jean-Pierre BRUNET, Alexandre BOULOUMOU, Bernard CHATEAUGIRON, Véronique FICHEL, Jean GEAY.

Objet :

**Cession de biens à titre
gracieux à la Communauté
de Communes Cœur de
Saintonge**

Acte rendu exécutoire
après publication ou
affichage ou notification
aux intéressés ainsi
qu'après transmission
au service de légalité.

Étaient absents excusés mesdames et messieurs :

Jean-Luc MARCHAIS (Pouvoir à Francis GRELLIER – Fontcouverte), Patrice SALLAFRANQUE, Françoise BARBAUD, Pascal GILLARD (Pouvoir à Amanda LESPINASSE – Saint-Georges-des-Coteaux), Stéphanie VALÉRI (Pouvoir à Philippe SOULISSE – Rioux), Agnès POTTIER, Marie-Joëlle EMON, Philippe DELHOUME (pouvoir à Joseph DE MINIAC – La Clisse), Mireille ANDRE, Corinne PÉQUIGNOT (Pouvoir à Pierre TUAL - Pisany), Evelyne PARISI (Pouvoir à Marie-Line CHEMINADE), Martine BUFFET (Pouvoir à Laurent CHANTOURY – Saintes), François EHLINGER, Catherine HÉRAULT (Pouvoir à Véronique LAPRÉE – Meursac), Michel DOUBLET, Marie-Claude PELLETIER.

Secrétaire de séance : Monique RIVIERE

Le Président, expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu l'arrêté préfectoral n° 18-1558bis-DCC-BI portant modification des statuts du syndicat mixte du Pays de Saintonge Romane ;

Dans le cadre de la mutation de la Directrice Adjointe et chargée de mission Patrimoine - Culture - Animations et Circuits courts le 1^{er} avril 2022, le transfert de son poste de travail et de ses accessoires, est nécessaire à la poursuite de ses missions auprès de la CDC Cœur de Saintonge.

Ces éléments ont été financés dans le cadre des missions à la carte par les CDC Cœur de Saintonge et CDC de Gémozac et de la Saintonge Viticole.

Il s'agit des biens suivants :

Numéro d'inventaire	Description	Date d'acquisition	Valeur d'acquisition	Valeur nette comptable au 31/12/2021
Administratif			6 357,22	779,67
1093	1 comptoir, 2 tabourets	22/05/2007	259,00	
1096	2 bibliothèques	28/06/2007	140,60	
1232	1 onduleur Eaton 3S	01/04/2016	113,79	
1233	1 Pc HP pro Desk 600G2	13/06/2016	1 453,50	
1243	1 ordinateur portable dynabook + câble RJ45 + Câble HDMI vers Displayport	04/11/2020	1 169,51	779,67
1301	Mobilier, lampe, lecteur CD-DVD	26/06/2008	271,50	
1304	Bureau, caisson mobile	09/04/2009	1 936,92	
1306	Armoire à rideau 200*160	07/08/2009	1 012,41	
Stands d'information touristiques			5 977,79	
1036	3 tables pliantes, 3 pieds socles - Stands d'information touristiques	03/08/2001	1 846,99	
1059	1 tente toile, 5 banques d'accueil - stands tourisme	14/06/2005	3 817,03	
1097	Présentoirs avec pied	05/09/2007	195,37	
1418	Distributeur 4 cases A4 multi compartiments Taymar - Stands d'information touristiques	19/07/2012	80,73	
1419	Distributeur 4 cases A5 multi compartiments Taymar - Stands d'information touristiques	19/07/2012	37,67	

Numéro d'inventaire	Description	Date d'acquisition	Valeur d'acquisition	Valeur nette comptable au 31/12/2021
Visites du Soir et Itinéraire d'Artiste			1 906,37	
1032	Spot électrique MAZDA pour illumination	29/11/2000	661,67	
1406	Panneaux signalétiques Visites du Soir et Itinéraire d'Artiste	08/07/2010	635,79	
1408	Panneaux signalétiques Itinéraire d'Artiste	31/08/2011	364,18	
1423	Porte-voix WAP5 N° Z06/001259-01	19/10/2012	105,73	
1428	Sono-portable + micro	15/06/2015	139,00	
Archéologie au Pied des Eglises			15 869,60	15 869,60
1127	Film vidéo 3D + Teaser - Archéologie au Pied des Eglises	13/12/2021	11 000,00	11 000,00
1249	1 téléviseur LED 4K TLC + support pied pour les ateliers pédagogiques - Archéologie au Pied des Eglises	29/11/2021	998,90	998,90
1313	Meuble de présentation - Archéologie au Pied des Eglises	07/09/2021	1 090,00	1 090,00
1434	Matériels des ateliers pédagogiques - Archéologie au Pied des Eglises	03/11/2021	2 030,70	2 030,70
1435	Poteries - Archéologie au pied des Eglises	13/12/2021	750,00	750,00
Total			30 110,98	16 649,27

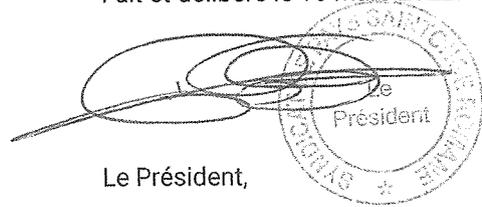
Cette décision fera l'objet d'une décision modificative à venir, le budget étant présenté ce soir dans le cadre du débat d'orientations budgétaires.

Monsieur BARRREAUD précise que les missions de l'agent concerné seront réparties par convention entre la CDC Cœur de Saintonge et la CDC de Gémozac et de la Saintonge Viticole.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- la cession à titre gratuit des biens tels que décrit ci-dessus à la CDC Cœur de Saintonge,
- d'inscrire au budget ces cessions dans une prochaine décision modificative.

Fait et délibéré le 16 mars 2022.



Le Président

Pierre TUAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMMITTE SYNDICAL N° CS 11/2022

CHARENTE-MARITIME
Arrondissement
de Saintes

L'an deux mille vingt-deux, le seize mars à 18h, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session à l'annexe du Conseil Départemental à Saintes, sous la présidence de Pierre TUAL, Président du Pays de Saintonge Romane.

Date de convocation : le 10 mars 2022

Nombre de membres :

en exercice : 79
présents : 51
votants : 59
pouvoirs : 8

Étaient présents mesdames et messieurs :

Jean-Pierre MAUREL, Gérard GANDAUBER, Gérard PERRIN, Jean-Luc GRAVELLE, Annick FIAUD, Christian GARRAUD, Florence CAILLAUD, Joseph DE MINIAC (Mandataire de Philippe DELHOUME – Pessines), Aurore DESCHAMPS, Alain MARGAT, Béatrice AUDEBERT, Laurent GOUINAUD, Laurent MICHAUD, Christian HILLAIRET, Francis GRELLIER (Mandataire de Jean-Luc MARCHAIS – Bussac-sur-Charente), Ludovic NORIGEON, Jean-Pierre MORDANT, Véronique LAPRÉE (Mandataire de Catherine HERAULT – Thézac), Philippe ROUET, Mireille POLLET, Lionel DURAND, Pierre TUAL (Mandataire de Corinne PEQUIGNOT – Saint-Sever-de-Saintonge), Jean-François BON, Sylvain BARREAUD, Martine MIRANDE, Marie-Line CHAUVET, Philippe SOULISSE (Mandataire de Stéphanie VALÉRI – Jazennes), Eric LE GALL, Nicole MAURIN, Amanda LESPINASSE (Mandataire de Pascal GILLARD - Ecoyeux), Jean-Claude GRENON, Alain SÉRIS, Pascal LYS, Jean-Michel GALLET, Christian BARBIER, Monique RIVIÈRE, Bruno DRAPRON Marie-Line CHEMINADE (Mandataire de Evelyne PARISI – Saintes), Joël TERRIEN, Philippe CALLAUD, Laurent CHANTOURY (Mandataire de Martine BUFFET – Saintes), Pierre DIETZ, Cyrille BLATTES, Chantal GORNET, Gérard BOUTON, Brigitte CHOLLET, Jean-Pierre BRUNET, Alexandre BOULOUMOU, Bernard CHATEAUGIRON, Véronique FICHEL, Jean GEAY.

Objet :

**Indemnisation des jours de
Compte Epargne Temps**

Acte rendu exécutoire
après publication ou
affichage ou notification
aux intéressés ainsi
qu'après transmission
au service de légalité.

Étaient absents excusés mesdames et messieurs :

Jean-Luc MARCHAIS (Pouvoir à Francis GRELLIER – Fontcouverte), Patrice SALLAFRANQUE, Françoise BARBAUD, Pascal GILLARD (Pouvoir à Amanda LESPINASSE – Saint-Georges-des-Coteaux), Stéphanie VALÉRI (Pouvoir à Philippe SOULISSE – Rioux), Agnès POTTIER, Marie-Joëlle EMON, Philippe DELHOUME (pouvoir à Joseph DE MINIAC – La Clisse), Mireille ANDRE, Corinne PÉQUIGNOT (Pouvoir à Pierre TUAL - Pisany), Evelyne PARISI (Pouvoir à Marie-Line CHEMINADE), Martine BUFFET (Pouvoir à Laurent CHANTOURY – Saintes), François EHLINGER, Catherine HÉRAULT (Pouvoir à Véronique LAPRÉE – Meursac), Michel DOUBLET, Marie-Claude PELLETIER.

Secrétaire de séance : Monique RIVIERE

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne-temps dans la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n°2010-531 du 20 mai 2010 modifiant certaines dispositions relatives au compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2018-1305 du 27 décembre 2018 relatif à la conservation des droits à congés acquis au titre d'un compte épargne-temps en cas de mobilité des agents dans la fonction publique ;

Vu la lettre-circulaire du 31 mai 2010 ;

Vu l'arrêté du 28 novembre 2018 modifiant l'arrêté du 28 août 2009 pris pour l'application du décret n° 2002-634 du 29 avril 2002 modifié portant création du compte épargne-temps dans la fonction publique de l'Etat et dans la magistrature ;

Vu la délibération n° CS 91-2012 du Comité Syndical en date du 22 octobre 2012 modifiant le règlement relatif au compte-épargne-temps ;

Considérant la mutation d'un agent à compter du 1^{er} avril 2022,

Le Président rappelle qu'un règlement relatif au Compte épargne-temps a été approuvé le 22 octobre 2012 après avis du Comité Technique, autorisant le versement de jours au titre de la Retraite Additionnelle de la Fonction Publique, l'indemnisation, la prise de congé, ainsi que la compensation de jours de CET en cas de mutation.

Le projet de mise à jour du règlement CET a été présenté au Comité syndical le 16 février dernier, après avis favorable du Bureau du 9 février, en vue de sa présentation au Comité Technique auprès du Centre de Gestion de la Charente-Maritime prévu le 10 avril 2022.

Il convient aujourd'hui de permettre, dès à présent, le versement de jours au titre de la Retraite Additionnelle de la Fonction Publique, l'indemnisation, ainsi que la compensation de jours de CET auprès de la collectivité d'accueil en cas de mutation avec le montant d'indemnisation actualisé.

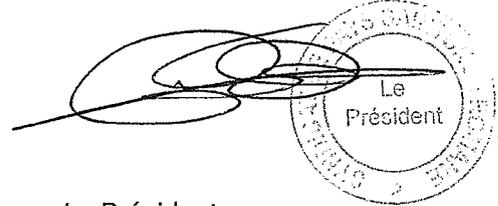
Conformément à l'arrêté du 28 novembre 2018 susvisé, ce montant s'élève désormais à

- ✓ Catégorie A et assimilé : 135 € ;
- ✓ Catégorie B et assimilé : 90 € ;
- ✓ Catégorie C et assimilé : 75 €.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'augmenter dès à présent le montant d'indemnisation, de compensation ou reversement des jours de CET conformément à l'arrêté du 28 novembre 2018 susvisé.

Fait et délibéré le 16 mars 2022.

A handwritten signature in black ink is written over a circular stamp. The stamp contains the text "Le Président" in the center and "COMITÉ SYNDICAL" around the perimeter.

Le Président,
Pierre TUAL

**SYNDICAT MIXTE
DU PAYS
DE SAINTONGE ROMANE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMMITTE SYNDICAL N° CS 12/2022**

CHARENTE-MARITIME
Arrondissement
de Saintes

L'an deux mille vingt-deux, le seize mars à 18h, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session à l'annexe du Conseil Départemental à Saintes, sous la présidence de Pierre TUAL, Président du Pays de Saintonge Romane.

Date de convocation : le 10 mars 2022

Nombre de membres :

en exercice : 79
présents : 51
votants : 59
pouvoirs : 8

Étaient présents mesdames et messieurs :

Jean-Pierre MAUREL, Gérard GANDAUBER, Gérard PERRIN, Jean-Luc GRAVELLE, Annick FIAUD, Christian GARRAUD, Florence CAILLAUD, Joseph DE MINIAÇ (Mandataire de Philippe DELHOUME – Pessines), Aurore DESCHAMPS, Alain MARGAT, Béatrice AUDEBERT, Laurent GOUINAUD, Laurent MICHAUD, Christian HILLAIRET, Francis GRELLIER (Mandataire de Jean-Luc MARCHAIS – Bussac-sur-Charente), Ludovic NORIGEON, Jean-Pierre MORDANT, Véronique LAPRÉE (Mandataire de Catherine HERAULT – Thézac), Philippe ROUET, Mireille POLLET, Lionel DURAND, Pierre TUAL (Mandataire de Corinne PEQUIGNOT – Saint-Sever-de-Saintonge), Jean-François BON, Sylvain BARREAUD, Martine MIRANDE, Marie-Line CHAUVET, Philippe SOULISSE (Mandataire de Stéphanie VALÉRI – Jazennes), Eric LE GALL, Nicole MAURIN, Amanda LESPINASSE (Mandataire de Pascal GILLARD - Ecoyeux), Jean-Claude GRENON, Alain SÉRIS, Pascal LYS, Jean-Michel GALLET, Christian BARBIER, Monique RIVIÈRE, Bruno DRAPRON Marie-Line CHEMINADE (Mandataire de Evelyne PARISI – Saintes), Joël TERRIEN, Philippe CALLAUD, Laurent CHANTOURY (Mandataire de Martine BUFFET – Saintes), Pierre DIETZ, Cyrille BLATTES, Chantal GORNET, Gérard BOUTON, Brigitte CHOLLET, Jean-Pierre BRUNET, Alexandre BOULOUMOU, Bernard CHATEAUGIRON, Véronique FICHEL, Jean GEAY.

Objet :

**Conventionnement avec la
Chambre d'Agriculture pour
un accompagnement à
l'élaboration de la
Candidature aux Fonds
Européens Territorialisés**

Acte rendu exécutoire
après publication ou
affichage ou notification
aux intéressés ainsi
qu'après transmission
au service de légalité.

Étaient absents excusés mesdames et messieurs :

Jean-Luc MARCHAIS (Pouvoir à Francis GRELLIER – Fontcouverte), Patrice SALLAFRANQUE, Françoise BARBAUD, Pascal GILLARD (Pouvoir à Amanda LESPINASSE – Saint-Georges-des-Coteaux), Stéphanie VALÉRI (Pouvoir à Philippe SOULISSE – Rioux), Agnès POTTIER, Marie-Joëlle EMON, Philippe DELHOUME (pouvoir à Joseph DE MINIAÇ – La Clisse), Mireille ANDRE, Corinne PÉQUIGNOT (Pouvoir à Pierre TUAL - Pisany), Evelyne PARISI (Pouvoir à Marie-Line CHEMINADE), Martine BUFFET (Pouvoir à Laurent CHANTOURY – Saintes), François EHLINGER, Catherine HÉRAULT (Pouvoir à Véronique LAPRÉE – Meursac), Michel DOUBLET, Marie-Claude PELLETIER.

Secrétaire de séance : Monique RIVIERE

Vu le règlement (UE) n°1305/21013 du Parlement Européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et abrogeant le règlement (CE) n°1698/2005 du Conseil ;

Vu l'arrêté du 8 mars 2016 pris en application du décret n°2016-279 du 8 mars 2016 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes européens pour la période 2014-2020 ;

Vu la délibération de la commission permanente de la Région Poitou-Charentes du 10 juillet 2015 qui valide la candidature LEADER 2014-2020 du Pays de Saintonge Romane et qui permet, dès cette date, de soutenir les dépenses d'animation ;

Vu les délibérations n°30/2015, n°21/2017 et n° 11/2018 du syndicat mixte du Pays de Saintonge Romane relatives à l'ingénierie mobilisée pour l'animation et la gestion du programme LEADER 2014-2020 ;

Vu la délibération n°04/2022 du Pays de Saintonge Romane relative à la mobilisation de l'ingénierie sur le programme LEADER et la préparation de la candidature à la prochaine stratégie locale de développement Inter-Fonds pour l'année 2022 ;

Considérant que la Région Nouvelle-Aquitaine, dans le cadre des fonds de transition, propose aux territoires de contractualisation de bénéficier d'une aide préparatoire à la candidature d'un montant de 20 000 € ;

Considérant le souhait émis par le Pays de Saintonge Romane, dans le cadre de la réponse à l'appel à candidature des fonds de transition, de pouvoir bénéficier de cette aide préparatoire.

Considérant le besoin identifié d'un appui sur la préparation à la candidature à la prochaine stratégie locale de développement Inter-Fonds.

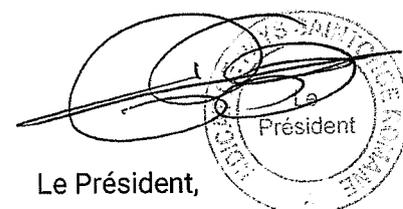
Il est proposé de conventionner avec la Chambre d'Agriculture selon la convention en annexe et le plan de financement suivant :

DEPENSES		FINANCEMENTS		%
Convention Chambre d'Agriculture	15 000,00 €	FEADER (19,1 aide préparatoire)	12 000,00 €	80%
		PSR	3 000,00 €	20%
TOTAL	15 000,00 €		15 000,00 €	

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

➤ d'autoriser le Président à conduire les démarches et signer les documents nécessaires

Fait et délibéré le 16 mars 2022.



Le Président,
Pierre TUAL

Convention de Partenariat 2022

« Appui à la candidature pour la mise en œuvre de stratégie de développement local sous la forme d'un DLAL sur la période 2021-2027 »

Entre

Le Syndicat Mixte du Pays de Saintonge Romane
Collectivité d'accueil
Représenté par son Président Pierre TUAL, dûment habilité par le Comité Syndical
Ayant son siège social 9 rue de Courbiac 17100 Saintes
N° de SIRET 251 710 562 000 41 APE 8413 Z

et

La Chambre d'agriculture,
Établissement d'origine
Représentée par son Président, Monsieur Cédric TRANQUARD,
Adresse du siège social : 2, avenue de Fétilly, 17074 La Rochelle Cedex 9.
N° SIRET 181 700 014 000 10 APE 9411 Z

et

Charles HORGUE
Chambre d'agriculture de la Charente-Maritime
Chargé de mission - Service Territoires
2, avenue de Fétilly, 17074 La Rochelle Cedex 9

Préambule

Considérant la collaboration établie entre le syndicat mixte du Pays de Saintonge Romane et la Chambre d'Agriculture de Charente Maritime, conduisant à la dynamisation du territoire par l'intégration de problématiques agricoles et alimentaires dans les politiques locales et la recherche constante des complémentarités urbain-rural,

Considérant la décision du Pays de Saintonge romane de répondre à l'appel à candidature de la Région Nouvelle Aquitaine pour la mise en œuvre de stratégies de développement local sous la forme d'un DLAL sur la période 2021-2027

Il est ainsi convenu :

Article 1 : Objet de la convention

L'objet de la coopération porte sur un appui méthodologique visant à contribuer à l'élaboration de la candidature du territoire. Notamment il s'agira d'étayer :

- Travailler à la création de relations entre les dynamiques urbaines et agricoles/rurales
- Encourager les initiatives ou les collaborations dans le domaine de la transition agri-écologique et environnementale au sens large, tous secteurs économiques confondus

- Favoriser et amplifier les dynamiques identifiées du territoire
- Favoriser les échanges autour des pratiques innovantes et en lien avec les attentes des habitants du territoire et acteurs locaux ;

Article 2 : Objectifs de la convention

En lien avec l'animateur-gestionnaire du programme et les chargé-e-s de missions concerné-e-s des 3 collectivités, et sous l'autorité du directeur du Pays de Saintonge Romane, les missions d'appui conduites dans le cadre de la présente convention porteront sur les sujets suivants :

- mise en œuvre d'un rétroplanning
- synthèse des diagnostics locaux existants ou en cours d'élaboration
- définition des lignes de partage et à l'articulation des cofinancements locaux pressentis
- mobilisation et concertation des acteurs : entretiens individuels, forum etc
- plan d'actions de la stratégie sous forme de fiches-actions, dont le volet Coopération
- maquette financière du plan d'action
- modalités de sélection des projets
- préfiguration de la composition du G.A.L
- modalités d'animation, de gestion et de communication de la stratégie
- modalités de suivi et d'évaluation de la stratégie
- participation à la communication relative à la candidature

Article 3 : Agent mis à disposition et conditions d'emploi

La Chambre d'agriculture s'engage à mettre à disposition Monsieur -Charles HORGUE

- du 21 mars 2022 au 17 juin 2022 : pour 22 jours

Sauf contraintes sanitaires spécifiques, 75% de ce temps se déroulera en présentiel sur le territoire, dans les locaux du Pays de Saintonge romane ou de ses partenaires, ou dans le cadre d'entretiens individuels d'acteurs ou de rencontres collectives

La résidence administrative de l'agent est l'antenne de la Chambre d'agriculture de La Rochelle.

Article 4 : Engagements des parties

La Chambre d'Agriculture s'engage à :

- assurer sa responsabilité d'employeur, à gérer la situation administrative de Monsieur Charles HORGUE dans le cadre de son contrat de travail, en respect de la convention collective régissant les personnels de la Chambre d'agriculture, en particulier aux plans financier et pénal ainsi qu'en respect du régime du statut du personnel des chambres d'agriculture dans le cadre du personnel mis à disposition à des tiers ;
- déléguer au Syndicat Mixte du Pays de Saintonge Romane, la gestion du poste du point de vue opérationnel, selon les modalités en vigueur du Syndicat Mixte du Pays de Saintonge Romane.

Le Pays de Saintonge Romane s'engage à :

- fournir au chargé de mission LEADER et dans ses locaux basés au siège du Syndicat Mixte du Pays, les moyens nécessaires à l'exercice de ses activités pour l'objet décrit dans la présente convention.
- associer le chargé de mission aux réunions internes et lui apporter tous moyens nécessaires au bon exercice de ses missions.

Article 5 : Modalités financières

Les engagements financiers sont les suivants :

- la Chambre d'agriculture rémunèrera l'ensemble des dépenses du poste d'animation (salaires bruts + charges patronales + déplacements) et demandera une participation financière au Pays de Saintonge Romane. Les frais de déplacements comprennent les déplacements entre La Rochelle et Saintes ainsi que ceux au départ de Saintes pour toutes les actions nécessaires à la mission. L'agent utilisera les voitures de service de la Chambre d'agriculture pour limiter les frais
- pour la période considérée les dépenses s'élèveraient à 7500 € pour 22 jours et les frais de déplacements sont plafonnés à 1000 € ;
- le syndicat mixte sollicitera un remboursement à hauteur de 80 % du total des dépenses au FEADER via le programme LEADER.

Article 7 : Durée de la convention

La présente convention prend effet au 21 mars 2022 pour l'année considérée jusqu'au 17 juin 2022

Toute dénonciation de cette convention devra être faite en respectant deux semaines de préavis et envoyée par courrier recommandé avec accusé de réception.

Article 8 : Litige

En cas de litige sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable par voie de conciliation.

Si néanmoins le désaccord persiste et qu'il est constaté par un procès-verbal de non-conciliation, le litige relèvera alors des tribunaux compétents, en fonction de la domiciliation des parties.

A La Rochelle

A Saintes

Le.....

Le

Pour la Chambre d'agriculture
Le Président

Pour le Syndicat Mixte du Pays de Saintonge
Romane – Le Président

A La Rochelle

Le

Le salarié mis à disposition

En trois exemplaires originaux